



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

MARS

LE 09 MARS 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du Conseil municipal tenue le 09 mars 2017, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvere, à 19 h 30.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin Madame Lise Ouellette
Madame Johanne Morissette (19 h 50) Monsieur Claude Beaudoin
Madame Johanne Bergeron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Caroline Poirier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Caroline Breault

2017-03-057

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2017

CONSIDÉRANT la résolution #2017-03-056 ajournant la séance ordinaire du 06 mars 2017 à 20 h au 09 mars 2017 à 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Madame Chantale Beaudoin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1. De poursuivre les sujets non traités de l'ordre du jour du 06 mars 2017 avec la possibilité d'ajouter des sujets à l'item "Varia".

ADOPTÉE

2017-03-058

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers au 31 décembre 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere par madame Caroline Leduc, CPA auditrice, CGA de la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL, société de comptables professionnels agréés (Groupe RDL);

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1. Que les états financiers au 31 décembre 2016 de la Municipalité soient déposés et adoptés.

ADOPTÉE

2017-03-059

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (PAERRL) - REDDITION DE COMPTES 2016

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 96 764 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes pour l'année 2016 est maintenant intégrée au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE MADAME Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvère informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SEULEMENT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Les citoyens présents posent quelques questions sur les états financiers.

RÈGLEMENT #285 DE CONSOLIDATION DE DÉFICIT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT

CONSIDÉRANT que suite au dépôt des états financiers 2016, la Municipalité de Saint-Sylvère n'a plus de déficit accumulé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère n'a plus besoin d'adopter ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avait été donné le 08 février 2017 dans le but d'adopter un règlement de consolidation de déficit décrétant un emprunt;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE MADAME Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. D'abroger l'avis de motion 2017-02-030 relatif au règlement 285 de consolidation de déficit décrétant un emprunt.

ADOPTÉE

POLITIQUE FAMILIALES MUNICIPALE (PFM)

Sujet reporté à une séance du Conseil municipal ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2017-03-061

REMERCIEMENTS À MADAME LYNE BERTRAND

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. De faire paraître un texte de remerciements à madame Lyne Bertrand dans le journal local « Le Pont » pour la qualité de son travail à la Municipalité.
2. De faire parvenir une copie du texte à madame Lyne Bertrand.

ADOPTÉE

SUIVI SUR LA DÉVERBALISATION DES COURS D'EAU

Monsieur Adrien Pellerin, maire, a obtenu les cartes des cours d'eau et leurs explications. L'ensemble des cours d'eau seront déverbalisés, cependant, certains demeureront sous la responsabilité de la MRC et d'autres sous celle de la Municipalité.

OMH DE ST-SYLVÈRE

La prochaine rencontre sera le 24 mars 2017 à 9 h 30.

2017-03-062

SALAIRE MADAME BERTRAND

CONSIDÉRANT que Monsieur Adrien Pellerin, maire, a contacté madame Lyne Bertrand pour envoyer des documents supplémentaires aux comptables dans le cadre de la vérification comptable 2016;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire recommande que les frais de madame Lyne Bertrand soient remboursés sur présentation de facture;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la municipalité de Saint-Sylvere accepte de rembourser les frais de madame Lyne Bertrand pour son implication dans le dossier de la vérification comptable 2016.

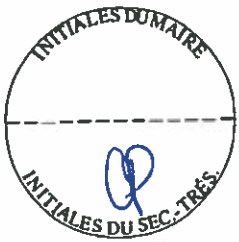
ADOPTÉE

ASSURANCES – MUNICIPAL

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin s'informe sur les assurances de la municipalité en lien avec l'entreposage de biens de particuliers dans la garage municipal (grange).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Les citoyens présents d'informent sur les assurances de la Municipalité et sur le déneigement des édifices municipaux.

Monsieur Marc St-Louis demande s'il serait possible de ne pas mettre d'abat-poussière sur la route du 6^e Rang mais de passer la niveleuse plus souvent. Les membres du conseil lui mentionnent que des vérifications seront faites à ce sujet et qu'un suivi sera fait à une prochaine rencontre.

2017-03-063

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 10

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal lève la présente séance.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

CAROLINE POIRIER
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim